

Tarifs 2016

SURCOMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES



Cotisations mensuelles à effet du 01/01/2016	RÉGIME GÉNÉRAL				RÉGIME ALSACE MOSELLE			
	Salarié seul	Tarif unique Famille	Salarié - Famille		Salarié seul	Tarif unique Famille	Salarié - Famille	
			Salarié	Salarié et sa famille			Salarié	Salarié et sa famille
CCN BASE FAMILLE	-	77,00 €	28,00 € *	113,00 €	-	55,37 €	20,00 € *	80,82 €
CCN + SURCO A	35,00 €	101,00 €	35,00 €	141,00 €	27,00 €	79,37 €	27,00 €	108,82 €
CCN + SURCO B	50,00 €	137,00 €	50,00 €	186,00 €	42,00 €	115,37 €	42,00 €	153,82 €
CCN + SURCO C	58,00 €	161,00 €	58,00 €	213,00 €	50,00 €	139,37 €	50,00 €	180,82 €

Ces garanties ne peuvent être adoptées qu'en complément de la couverture conventionnelle obligatoire frais de santé de la CCN des Hôtels – Cafés – Restaurants souscrit auprès de l'Institution de Prévoyance compétente, pour la catégorie visée à la présente demande d'adhésion. La souscription au contrat frais de santé complémentaire rend l'affiliation obligatoire pour les seuls salariés ou pour les salariés et leurs ayants droit.

*Montant de la cotisation du régime conventionnel

KLÉSIA

